

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi 17 janvier 2012 à 19 h 30, en la salle du conseil Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
Messieurs les conseillers André Legault, Daniel Taillefer,
Marcel Rainville, René Pinsonneault et Daniel Leblanc

Monsieur André Morin, directeur général
Madame Lucie Coallier, greffière

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

12/01/001 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil.

ADOPTÉE

12/01/002 PROCÈS-VERBAUX -ADOPTION

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie des procès-verbaux au moins 24 h avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, le tout conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2011 et des séances extraordinaires du 20 décembre 2011 – 19 h 30 et du 20 décembre 2011 – 19 h 45.

ADOPTÉE

12/01/003 SOUPERS MENSUELS DE L'AGAIP 2012 - AUTORISATION DE PARTICIPATION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER le maire ou son remplaçant et un conseiller désigné parmi les personnes ci-dessous, à assister aux soupers mensuels 2012 de l'Association des gens d'affaires de l'île Perrot (AGAIP).

- André Legault
- Daniel Taillefer
- Marcel Rainville
- Michelle L. LeCavalier
- René Pinsonneault
- Daniel Leblanc

ADOPTÉE

12/01/004 CONTRIBUTION FINANCIÈRE – FONDATION SAINTE-JEANNE-DE-CHANTAL – THÉÂTRE POUR ENFANTS « LA CHAPELLE ENCHANTÉE »

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE VERSER une contribution financière de 6200,00\$ à la Fondation Sainte-Jeanne-de-Chantal pour soutenir son projet de création d'un théâtre pour enfants « *La chapelle enchantée* ».

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 6818,45\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-750-10-498.

ADOPTÉE

12/01/005 GRATUITÉ DE SALLE – ORGANISME « COMQUAT »

CONSIDÉRANT la demande de gratuité de salle déposée par l'organisme « COMQUAT » en vue d'une soirée-spectacle.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'OFFRIR la gratuité de la salle Vaudreuil du centre communautaire Paul-Émile-Lépine à l'organisme « COMQUAT » dans le cadre de leur soirée-spectacle qui se tiendra le 12 mai 2012.

ADOPTÉE

12/01/006 LES FLEURONS DU QUÉBEC - PROGRAMME TRIENNAL D'EMBELLISSEMENT HORTICOLE (2012-2014) - ADHÉSION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

QUE la Ville de L'Île-Perrot adhère au programme triennal (2012-2014) « Les Fleurons du Québec » au coût de 1515,00\$, payable à raison de 585,00\$ par année, plus les taxes applicables et selon les termes et modalités du formulaire d'adhésion.

QUE madame Hélène Boucher, hortultrice, soit mandatée pour représenter la Ville de L'Île-Perrot et autorisée à signer pour et au nom de la Ville le formulaire d'adhésion en conséquence.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 1666,12\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-750-20-494.

ADOPTÉE

12/01/007 MANDAT À LA FIRME « AECOM » - CONCEPT D'AMÉNAGEMENT – PPU DU SECTEUR GRAND BOULEVARD/BOULEVARD PERROT

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la firme « AECOM », sise au 85, rue Sainte-Catherine Ouest, à Montréal (Québec), H2X 3P4, pour la réalisation d'un concept d'aménagement du secteur Grand Boulevard/boulevard Perrot qui fait l'objet du Programme Particulier d'Urbanisme (PPU) de la Ville, au coût de 18 850,00\$, plus les taxes applicables, conformément à leur offre de service datée du 20 octobre 2011.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 20 730,29\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-610-00-415.

ADOPTÉE

12/01/008 MANDAT À LA FIRME « BÉLANGER SAUVÉ AVOCATS » - CONTESTATION D'UN CONSTAT D'INFRACTION - CSST

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la firme « Bélanger Sauvé Avocats », sise au 5, Place Ville-Marie, bureau 900, à Montréal (Québec), H3B 2G2, pour représenter la Ville dans une procédure de contestation du constat d'infraction numéro #302778 1 000786739 émis par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) en date du 9 décembre 2011.

ADOPTÉE

12/01/009 MANDAT À LA FIRME « EXP. » - VENTILATION AU GARAGE MUNICIPAL

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la firme « EXP. », sise au 40, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6T 1L7, pour des services professionnels dans le domaine de l'ingénierie de la mécanique et de l'électricité visant le projet de ventilation du garage municipal et plus particulièrement la préparation des plans, devis et documents d'appel d'offres ainsi que la surveillance partielle des travaux, au coût de 9810,00\$, plus les taxes applicables, conformément à leur offre de service datée du 8 décembre 2011.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 10 788,55\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus.

ADOPTÉE

12/01/010 TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT DU BOULEVARD DON-QUICHOTTE (PHASE I) – STABILITÉ DU MUR DE SOUTÈNEMENT

CONSIDÉRANT que le 22 mars 2010, la Ville informait le ministère des Transports du Québec de déformations apparentes dans les structures de retenue et les ouvrages de soutènement réalisés dans le cadre de la Phase I des travaux d'élargissement du boulevard Don-Quichotte;

CONSIDÉRANT que selon les observations de la Ville la situation semblait potentiellement dangereuse et extrêmement préoccupante puisqu'elle témoignait, de toute évidence, d'un mouvement de sol qui pouvait à la limite affecter la stabilité du mur de soutènement présent à cet endroit ainsi que compromettre la sécurité des utilisateurs du trottoir, de même que celle des usagers du réseau routier;

CONSIDÉRANT que dans une correspondance du 19 juillet 2010, le Ministère informait la Ville qu'il était d'opinion que le mur, dans son ensemble, demeurerait sécuritaire;

CONSIDÉRANT que le 9 décembre 2011, monsieur Bernard Gagnon, ingénieur à la Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie du ministère des Transports du Québec, transmettait une demande adressée au surintendant des travaux publics de la Ville à l'effet de ne pas déneiger le trottoir face au commerce Rona avec un équipement motorisé et ce, afin d'assurer la sécurité du conducteur et des piétons;

CONSIDÉRANT qu'à ce même moment, le Ministère procédait à la mise en place d'un dispositif de signalisation constitué de barils identifiés et de barrières en béton de type « New-Jersey », en contrebas du mur, dans la cour du commerce Rona, pour protéger et limiter les dommages en cas d'effondrement du mur;

CONSIDÉRANT que dans les faits, le Ministère indique clairement ses doutes quant à la stabilité du mur de soutènement dont il est propriétaire;

CONSIDÉRANT que les restrictions que le Ministère impose à la Ville quant à l'entretien d'hiver qui doit être fait pour maintenir en service le trottoir, prive cette dernière de l'usage de cet ouvrage municipal pour lequel elle a entièrement assumé les coûts de construction;

CONSIDÉRANT que ce sont les contracteurs du Ministère qui poussent sur le trottoir toute la neige provenant de la chaussée, qui est une emprise publique sous la juridiction de ce dernier.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec de procéder, en hiver, au déneigement du trottoir et au chargement de la neige à cet endroit du boulevard Don-Quichotte.

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec de fournir à la Ville un document attestant que le mur de soutènement est sécuritaire, ce document devant être signé et scellé par un ingénieur.

D'INFORMER le ministère des Transports du Québec que la Ville tient ce dernier entièrement responsable pour tout dommage matériel ou corporel pouvant survenir dû à la présente situation.

DE DEMANDER au Ministère des transports du Québec de procéder, dans les plus brefs délais possibles, aux travaux correctifs qu'il jugera nécessaires pour remédier à la situation actuelle.

ADOPTÉE

12/01/011 CHARGÉE DE PROJET EN REVITALISATION – MADAME SANDRA LABERGE – AJUSTEMENT SALARIAL

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AJUSTER le salaire de madame Sandra Laberge, chargée de projet en revitalisation, en fixant son taux horaire à 22,23\$.

QUE cet ajustement est rétroactif depuis le 1^{er} janvier 2012.

ADOPTÉE

12/01/012 LIEUTENANT INTÉRIMAIRE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – NOMINATION DE MONSIEUR JOEY STRATI

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

DE NOMMER monsieur Joey Strati au grade de lieutenant intérimaire au service de sécurité incendie de L'Île-Perrot pour combler le poste laissé vacant par monsieur Marc Poirier durant son congé médical.

ADOPTÉE

12/01/013 OPÉRATEUR AUX USINES – FIN AU LIEN D’EMPLOI DE MONSIEUR JANIN SAUVÉ

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

DE METTRE fin au lien d’emploi de monsieur Janin Sauv  au poste « d’op rateur aux usines », avec le statut de « salari  temporaire », le tout conform ment aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur.

QUE la date de fin d’emploi est effective   la date d’adoption de la pr sente r solution.

ADOPT E

12/01/014 STAGE   LA BIBLIOTH QUE – MADAME  LAINE LAVIGNE

IL EST

PROPOS  PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUY  PAR : Monsieur le conseiller Ren  Pinsonneault
ET R SOLU : Unaniment

DE PERMETTRE   madame  laine Lavigne d’effectuer un stage non r mun r    la biblioth que municipale, le tout conform ment   l’article 5.08 de la convention collective actuellement en vigueur.

QUE le stage est d’une dur e de quatre semaines, soit du 2 au 29 f vrier 2012.

ADOPT E

12/01/015 STAGE EN S CR TARIAT – MADAME MARIE-MAUDE  THIER BEAUS JOUR

IL EST

PROPOS  PAR : Madame la conseill re Michelle L. LeCavalier
APPUY  PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET R SOLU : Unaniment

DE PERMETTRE   madame Marie-Maude  thier Beaus jour d’effectuer un stage non r mun r  en s cr tariat au service de l’inspection et de l’am nagement du territoire, le tout conform ment   l’article 5.08 de la convention collective actuellement en vigueur.

QUE le stage est d’une dur e de deux semaines soit du 5 au 16 mars 2012 inclusivement.

ADOPT E

12/01/016 AFFECTATION DU SURPLUS – PROGRAMME D’AIDE FINANCI RE VISANT LA REVITALISATION DU SECTEUR CENTRAL

IL EST

PROPOS  PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUY  PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET R SOLU : Unaniment

D'APPROPRIER une somme de 300 000,00\$ à même le surplus pour financer le programme d'aide financière prévu par le règlement numéro 627 dans le cadre du projet de revitalisation du secteur central, formé par une partie du Grand Boulevard et du boulevard Perrot.

ADOPTÉE

12/01/017 APPROBATION DE DÉPENSES – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER – 20^E AVENUE, 23^E AVENUE, 4^E RUE ET CHEMIN DE L'ÎLE-CLAUDE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

QUE le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la 20^e Avenue, sur la 23^e Avenue, sur la 4^e Rue et sur le chemin de l'Île-Claude pour un montant subventionné de 20 874,83\$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

12/01/018 APPROBATION DE DÉPENSES – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER – RUES BOISCHATEL, DES ORMEAUX ET REBEC

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

QUE le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les rues Boischatel, des Ormeaux et Rebec pour un montant subventionné de 38 751,36\$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

12/01/019 DÉBOURSÉS ET REGISTRE DES CHÈQUES AU 31 DÉCEMBRE 2011

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés au 31 décembre 2011, tels que détaillés sur les registres des chèques pour un montant total de 1 910 093,12\$.

ADOPTÉE

12/01/020 RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA TRÉSORIÈRE - CHAPITRE XIII DE LA LERM - DÉPÔT

CONFORMÉMENT à l'article 513 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, la trésorière a déposé au conseil, le rapport de ses activités prévues au chapitre XIII pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2011.

12/01/021 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 580-18 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 580 »

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT que des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER le second projet de règlement numéro 580-18 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 580, afin :

- de modifier la grille des usages et normes de la zone H-77 afin d'y inclure les habitations de six logements en usage spécifiquement autorisé sur le lot 1 576 726 ».

ADOPTÉE

12/01/022 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 627 INTITULÉ : « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT LA REVITALISATION DU SECTEUR CENTRAL »

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT que des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER le règlement numéro 627 intitulé : « Règlement établissant un programme d'aide financière visant la revitalisation du secteur central ».

ADOPTÉE

12/01/023 ENTENTE RELATIVE À LA LOCATION D'UN LOCAL ET À LA FOURNITURE DE SERVICES DE BAR - PRODUCTIONS RD - MODIFICATION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE MODIFIER l'article 2 de l'entente intervenue avec l'entreprise « Productions RD » représentée et dirigée par monsieur Denis Doiron, afin d'ajouter après les mots « cinq cent (500\$) dollars » les mots suivants, à savoir : **incluant les taxes applicables.**

ADOPTÉE

12/01/024 MANDAT À LA FIRME « GESTAR » - OUTILS DE GESTION DOCUMENTAIRE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE MANDATER la firme « Gestar », sise au 2014, rue Cyrille-Duquet, bureau 190, à Québec (Québec), G1N 4N6, pour des services professionnels visant l'évaluation des outils de gestion des documents, au coût de 10 024,00\$, plus les taxes applicables, conformément à leur offre de service datée du 11 octobre 2011.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 11 023,89\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-140-00-415.

ADOPTÉE

12/01/025 RÈGLEMENT NUMÉRO 627 - FORMATION DES COMITÉS DE SÉLECTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE NOMMER les personnes suivantes pour siéger sur les comités de sélection, conformément aux articles 7.1.1.11 et 7.1.3.9 du règlement numéro 627 établissant un programme d'aide financière visant la revitalisation du secteur central formé par une partie du Grand Boulevard et du boulevard Perrot :

VOLET # 1 : RÉNOVATION DE FAÇADE

André Morin, directeur général
Sylvie Pigeon, directrice du service d'inspection et d'aménagement du territoire
Sandra Laberge, chargée de projet
Kimyou Ho, inspecteur en bâtiment
François Varin, architecte

DE DÉSIGNER madame Lucie Coallier, greffière, pour agir à titre de secrétaire du comité.

VOLET # 3 : LES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Sandra Laberge, chargée de projet
Hélène Boucher, horticultrice
Danielle Rioux, trésorière

ADOPTÉE

12/01/026 REJET DES SOUMISSIONS - FOURNITURE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL – APPEL D'OFFRES N° 2011-16 INV –

CONSIDÉRANT l'appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture de vêtements de travail;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 14 décembre 2011 et l'analyse de celles-ci;

CONSIDÉRANT la non-conformité des soumissions déposées.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE REJETER les soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres n° 2011-16 INV pour la fourniture de vêtements de travail pour l'année 2012.

D'AUTORISER la greffière à procéder à un nouvel appel d'offres.

ADOPTÉE

12/01/027 CHALET DU PARC MICHEL-MARTIN – ŒUVRE D'ART

CONSIDÉRANT le projet de construction du chalet du parc Michel-Martin;

CONSIDÉRANT le programme d'intégration des arts à l'architecture créant l'obligation à la Ville de faire l'acquisition d'une œuvre d'art;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACQUÉRIR l'œuvre de madame Eugénie Cliche, « Le Trophée », au coût de 8415,00\$, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 9254,40\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus.

D'AUTORISER la greffière à signer pour et au nom de la Ville le contrat d'acquisition d'œuvre d'art en conséquence.

ADOPTÉE

12/01/028 MANDAT À LA FIRME « INSPEC-SOL INC. » - ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTALE - SECTEUR PERROT NORD

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la firme « Inspec-Sol Inc. », sise au 4600, boulevard de la Côte-Vertu, à Montréal (Québec), H4S 1C7, pour procéder à une étude géotechnique et environnementale le long du boulevard Perrot Nord, de la 3^e Avenue Nord et de la rue Auguste-Robert, dans le cadre du projet de remplacement de la conduite d'eau potable sur le boulevard Perrot Nord, au coût de 14 205,00\$, plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 6 décembre 2011.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 15 621,95\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même la taxe d'accise.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 19 h 55 à 20 h 10.

12/01/029 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE LEVER l'assemblée à 20 h 10.

ADOPTÉE

MARC ROY
MAIRE

LUCIE COALLIER, OMA
GREFFIÈRE